

# VIVRE À SAINT-QUAY



**JOURNAL COMMUNAL d'INFORMATION ET DE LIAISON**  
**N° 153 - OCTOBRE 2019**

# Sommaire

Le mot du Maire ..... p. 1  
Le mot de l'opposition ..... p. 2  
La vie du relais paroissial ..... p. 3  
La bibliothèque municipale ..... p. 4-6  
La vie dans les écoles ..... p. 7-9  
Bon à savoir ..... p. 10-11  
INFORMATIONS MUNICIPALES ..... p. 12-25  
La gazette..... p. 26-27

LA VIE DES ASSOCIATIONS ..... p. 28-38

- Amicale des retraités
- Amicale laïque
- Section école
- Section art floral
- Section ensemble vocal Anouna
- Section les peintres du mercredi

- Les Scots Bonnet
- La main à la pâte
- Atelier Marie Curie
- Ensemble choral et instrumental Awel Dreger
- Le club informatique Kénaçais
- Les danses Bretonnes
- L'Athlétique club kénaçais
- Les jardins familiaux
- Stade Kénaçais
- Trankilik
- Gym Loisirs

Histoire..... p. 39

INFORMATIONS DIVERSES..... P. 40

# Agenda

- > 11 octobre 2019 à 15h15 :  
**Téléthon des écoles autour du stadium**
- > 26 octobre 2019 à 20h30 à la salle Yves Guégan :  
**Concert de la chorale Anouna au profit du Téléthon**
- > 27 octobre 2019 à partir de 14 heures :  
**Téléthon, salle Yves GUEGAN avec Celtic Breizh et Krog e Barz**
- > Du 14 au 26 décembre 2019 :  
**Exposition "Semaine de la création" à la salle d'animation Yves GUEGAN**
- > 10 janvier 2020 :  
**Vœux du Maire**
- > 15 janvier 2020  
**Goûter des aînés**



# Le mot du Maire

## Rentrée 2019



Après un été et ce début d'automne ensoleillés, j'espère que vous avez toutes et tous passé de très bonnes vacances et repris votre travail ou vos activités dans de bonnes conditions.

Comme chaque année, les animations programmées pendant la période estivale ont ponctué le calendrier de l'été.

Le 14 juillet, le **club de foot** a organisé son 6<sup>e</sup> **vide grenier** au stade de Saint Quay-Perros: exposants et visiteurs ont répondu présents pour cette manifestation désormais inscrite dans le calendrier des vide greniers de la saison.

**Le fest noz et le feu d'artifice** ont encore attiré au stade le 20 juillet, locaux et vacanciers. Chaque année le feu d'artifice est un spectacle d'une très grande qualité: Bravo «les jardiniers du ciel» pour la perfection de votre prestation. Je remercie tous les membres de l'équipe de foot qui ont désormais repris le flambeau et permis de perpétuer cette tradition et cette soirée importante pour les Kénanais et les habitants de notre territoire. J'entends souvent dire que le feu d'artifice de Saint Quay-Perros est un des plus beaux de la région.

**L'exposition d'arts kénanaise** à la salle d'animation communale Yves Guégan a accueilli le public du 3 au 15 août. Une trentaine d'artistes y ont exposé leurs œuvres pour le plus grand plaisir des visiteurs. Merci à Marie-Paule LE GOFF et à toute son équipe pour l'organisation parfaite, comme chaque année, de cette exposition. En décembre, nous retrouverons et découvrirons «la semaine de la création».

Nouvelle édition du **forum des associations** le 7 septembre: L'ensemble des associations kénanaises était représenté et les visiteurs ont pu découvrir la richesse et le dynamisme de la vie associative de notre commune.

**Prochain rendez-vous** à la salle d'animation communale, dans le cadre du **Téléthon**, le dimanche

27 octobre à 14h. Je compte sur votre présence pour cette après-midi festive et solidaire.

Je remercie, une nouvelle fois, l'ensemble du monde associatif et toutes les personnes qui participent toute l'année aux différentes manifestations qui animent notre commune.

Je conclurai ce propos avec seulement quelques mots, car comme vous le savez tous, nous sommes rentrés dans une période pré-électorale. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et pendant les 6 mois qui précèdent les prochaines élections municipales programmées en mars 2020, nous avons, comme tous les élus, l'interdiction de communiquer sur notre bilan de mandat, interdiction de mettre en avant l'équipe municipale, interdiction d'utiliser les supports de la commune (*journal communal ou site Internet*) pour se mettre en avant; aucune propagande n'est autorisée... C'est la raison pour laquelle, j'ai choisi d'organiser un conseil municipal le 29 août 2019, un conseil municipal pour nous permettre de faire le bilan de notre mandat ou de nos mandats pour plusieurs d'entre nous, et donner la possibilité à l'ensemble des élus de prendre la parole et de s'exprimer sur les points positifs ou négatifs de leur expérience d'élus. J'ai pensé qu'il était important pour nous tous de rappeler à la population nos différentes actions et présenter un bilan depuis 2008 pour certains et 2014 pour d'autres. Pour les raisons que j'ai expliquées précédemment, le point «bilan de mandat» est écrit dans le compte-rendu du conseil municipal et consultable en mairie, mais n'est pas inscrit dans ce journal communal.

**Je conclurai en vous remerciant chaleureusement de votre confiance.** Le mandat que vous m'avez confié n'est pas encore terminé; il me reste encore quelques mois pour finaliser avec l'aide de l'ensemble des élus et des employés communaux tous les travaux en cours.

*Votre Maire*

**Au vu des règles de la communication en période préélectorale, nous sommes considérés depuis le 1<sup>er</sup> septembre en campagne préélectorale !**

Ces règles sont applicables en particulier aux journaux communaux tels que le Vivre A Saint-Quay-Perros.

La communication institutionnelle est soumise en particulier à l'article L. 52-1, du code électoral :

*« à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin ».*

En conséquence, il nous est impossible d'éditer notre article de bilan de la mandature tel que nous l'avions prévu sous peine de poursuite.

Il en sera de même pour le prochain Vivre A Saint-Quay-Perros de début 2020.

**Pour les kénanais intéressés par notre bilan, vous pouvez le demander en Mairie, mais de façon préférentielle à :**

Yves Le Damany, Tél : 06 46 72 33 17  
@mail : y.ledamany@orange.fr

Karine Roulleau, Tél : 06 30 11 66 04  
@mail : karine.roulleau@orange.fr

## La vie du relais paroissial

Le bel été que la Bretagne a connu cette année touche maintenant à sa fin. Ces trois derniers mois, la vie paroissiale a été principalement marquée, comme d'habitude, par les pardons. Ceux de St-Méen le lundi de pentecôte 10 juin et de St-Quay le 21 juillet ont été présidés par des prêtres africains venus aider notre curé, le père Albert Wanso. Le relais les en remercie.

### C'est la rentrée...

La fin des vacances a donné le signal de la reprise des activités scolaires, professionnelles, sportives, associatives... C'est aussi le cas pour celles de la paroisse concernant les enfants, les jeunes, les adultes, les personnes âgées: catéchèse, scoutisme, mouvements caritatifs, et diverses autres formations...

Avec le foot, la danse, la musique, ... les enfants sont parfois débordés, mais éduquer un enfant exige que l'on fasse des choix. Toutes les activités n'ont pas la même valeur éducative.

La catéchèse n'est pas une activité comme les autres. C'est un lieu où les enfants peuvent être eux-mêmes, faire un lien entre tout ce qu'ils vivent et parler de questions qu'ils n'ont pas l'occasion d'aborder ailleurs.

La catéchèse aide l'enfant à se structurer, à construire sa personnalité dans l'expérience de sa vie d'enfant et cela, non à partir d'une morale abstraite "il faut faire ceci, ne pas faire cela", mais avant tout selon l'exemple vivant de Jésus qui a dit entre autres: "Aimez-vous les uns les autres" ou encore "Je ne suis pas venu pour être servi mais pour servir".

C'est lui donner l'occasion de réfléchir aux questions qu'il peut se poser sur lui-même, le monde, Dieu et sur le sens qu'il peut donner à sa vie, et ceci, au sein d'un groupe avec des relations basées, non sur la concurrence, la rivalité, l'individualisme, mais sur des valeurs de partage, d'entraide, de respect des autres, garçons ou filles, bref de la valeur bien républicaine, malheureusement souvent oubliée, de fraternité.

Les personnes présentes au service d'accueil du presbytère ou le père Albert Wanso se feront un plaisir de vous communiquer tout renseignement sur ces activités.

#### Dates ou événements à retenir:

Généralement, trois messes seront célébrées chaque week-end:

Ces deux pardons ont été suivis par une nombreuse assistance dans une ambiance festive et conviviale. Merci aussi à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de ces deux événements: préparation et décoration de la chapelle, de l'église et de leurs extérieurs particulièrement beaux, porteurs de bannières...

- **Le samedi à 18h** dans un relais,
- **Le dimanche à 9h30 dans un autre relais et à 11h à l'église St-Jacques à Perros-Guirec.**

Il est prudent de consulter chaque semaine les horaires et lieux de messes sur les panneaux d'affichages des églises, au presbytère ou sur le site internet de la paroisse.

Concernant **St-Quay**, une messe sera normalement célébrée **le premier samedi de chaque mois** à 18h.

#### A retenir:

##### - Célébrations de la Toussaint:

- jeudi 31 octobre, à **18h** à Trégastel,
- vendredi 1<sup>er</sup> novembre: à **9h30** à Trélévern et à **11h** à **St-Jacques à Perros**,  
samedi 2 novembre, **cérémonie des défunts à 18h** à **St-Quay**.

##### - Célébrations de Noël:

- **mardi 24 décembre: à 16h** à l'église Saint-Jacques de Perros,
- **mardi 24 décembre: à 18h** à Louannec,
- **mardi 24 décembre: à 20h30** à l'église Saint-Jacques de Perros,
- **mercredi 25 décembre: à 11h** à l'église Saint-Jacques de Perros.

### Renseignements

**Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou encore le site internet de la paroisse: <http://perros-guirec.catholique.fr/>**

## La bibliothèque municipale

Ouverte le mercredi pendant les mois de juillet et août, la bibliothèque a pu accueillir ses adhérents et satisfaire leurs besoins de lecture grâce au groupe de bénévoles actif pendant les vacances.



*La bibliothèque au forum des associations*

### Ouverture de la bibliothèque

Lundi 16h30 / 17h30 - Mercredi de 10h / 12h - Samedi de 10h30 / 12h

Vacances de la Toussaint du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre : ouverte les mercredis 23 et 30 octobre.  
(Reprise le lundi 4 novembre)

Vacances de Noël

Ouverte le samedi 21 décembre et le samedi 4 janvier.  
(Les permanences du lundi et du mercredi sont fermées pendant les fêtes)

\*Les inscriptions se font sur place aux heures d'ouverture et les prêts sont gratuits.

Durée des prêts : 4 semaines ;

Règle appliquée : tout livre abîmé ou égaré devra être remplacé sinon il sera facturé au prix du neuf.

## Rayons adultes

Actuellement, le rayon « Nouveautés » propose les titres de la rentrée littéraire.

Les adhérents peuvent lors de leur visite faire part des livres qu'ils souhaiteraient voir en rayon ; il est également possible de satisfaire des demandes plus particulières ou personnelles par des réservations à la bibliothèque départementale des Côtes d'Armor (BCA) qui assure un passage mensuel à St Quay.

- Prix de lecture « Biblioth'régor »

La bibliothèque de St Quay fait partie du réseau des bibliothèques du Trégor.

*(Biblioth'régor est une association des bibliothèques du secteur du Trégor née en 1998).*

Un prix de lecture organisé en interne est actuellement en cours jusqu'au 15 janvier.

Ce prix a pour but de mettre en avant un roman, récit ou témoignage paru en 2018. (Règlement disponible en bibliothèque).

A St Quay, les 8 livres sélectionnés sont en rayon. Un détour par ce rayon vous permettra de les découvrir et de connaître le règlement du prix. Les conditions de participation sont gratuites et ouvertes à tous. Vous empruntez.... Quand vous rendez votre livre vous lui donnez une note sur 10.

Résultat de ce prix lecture en janvier. Le gagnant « gagne » des livres !

## Côté enfants

- Accueil des scolaires

Favoriser la pratique de la lecture par une pause "lecture silencieuse" et quotidienne est une directive de l'éducation nationale.

Dès la 2<sup>e</sup> semaine de classe, les élèves de l'école élémentaire sont venus choisir et emprunter en bibliothèque le premier livre qui leur permettra d'occuper ce quart d'heure de calme par une lecture-plaisir.

Dans ce cadre, les enseignantes ont programmé des passages réguliers en bibliothèque.



### - Le prix des incorruptibles

Ce prix fonctionne depuis plusieurs années et crée le lien bibliothèque/écoles.  
Les livres du prix 2019/2020 sont à la disposition de nos jeunes lecteurs.

### - Exposition Anne CRAUSAZ

Actuellement, vous pouvez découvrir sur le mur côté espace enfants, l'exposition Anne CRAUSAZ. Cette exposition nous est prêtée par la BCA jusqu'au 27 novembre. Elle conduit les jeunes enfants "A la découverte des sens". Des albums à consulter sur place accompagnent les tableaux.



### - Histoires « Kamishibai » :

Prêté également par la BCA, ce petit théâtre japonais est présenté aux classes de maternelles et de CP lors de leurs visites en bibliothèque.

### - Contes traditionnels :

Prêts BCA à lire sur place et prêtés aux enseignantes.



## CABANE À LIVRES

Réalisée par les services techniques, et installée dans le square depuis la mi-septembre une cabane à livres est à la disposition des lecteurs de passage.

Ce concept qui se développe sur le territoire permet un accès libre à la lecture et donne une seconde vie aux livres :

"Vous êtes en manque de lecture et ne pouvez pas vous rendre à la bibliothèque municipale, vous n'êtes pas adhérent, vous êtes simple passant ? Pas de problème, la boîte à livres vous permet d'emprunter un livre, de le ramener après lecture, de le garder... ou de venir vous-mêmes en déposer !"

Bibliothèque municipale - Situation : Avenue de la mairie (Parking de la mairie)  
Contact : 02 96 49 80 40 - Mail : bib.stquay@gmail.com

## La vie dans les écoles

Après des vacances ensoleillées, c'est encore sous le soleil que les enfants ont effectué leur rentrée à l'école Albert JACQUARD, le lundi 2 septembre : Rentrée sereine pour petits et grands qui ont été accueillis par une équipe pédagogique reconduite en maternelle comme en élémentaire.

La semaine scolaire se déroule sur 4 jours et les horaires sont les suivants :

- Matin : 8h45 à 12h
- Après-midi : 13h30 à 16h15

### École élémentaire

61 élèves / 3 classes		
Christelle GUEGAN (directrice)	Annie GORRY	Laurence LAGIER
CP / CE1	CE1 / CE2	CM1 / CM2
12 + 5	6 + 8	9 + 21
17	14	30

Trois aides de vie scolaire sont présentes en classe, niveau CE1, pour apporter un accompagnement et un soutien à 6 élèves.



De gauche à droite : Laurence enseignante CM1- Lætitia, AVS- Christelle, CP/CE1, directrice- Stéphanie, AVS- Annie, enseignante CE1/CE2- Cindy, AVS

## École maternelle

25 élèves / 1 classe / Anne COLLET, directrice			
TPS	PS	MS	GS
2	6	9	8



De gauche à droite : les ATSEM, Emmanuelle et Valérie ; Anne COLLET, la directrice

## Musique

A l'école primaire, pendant l'année scolaire, Sylvie BRIDAY, dumiste à l'école de musique, assurera 10h de cours par classe. Ces cours sont pris en charge par la municipalité.

## Étude surveillée

L'étude surveillée (avec aide aux devoirs) de 17h à 18h est reconduite. Elle est assurée par Annie GORRY, enseignante du CE2/CM1. Ce service est financé par la commune.

## Activités scolaires

### • École élémentaire

- Athlétisme

Le vendredi après-midi, jusqu'aux vacances de la Toussaint, les trois classes se déplacent au stade à la découverte de l'athlétisme.

Durant ce cycle d'athlétisme pour des raisons de sécurité, des agents des services techniques se font accompagnateurs et aident les enseignantes à faire traverser le rond-point aux enfants.

### • École maternelle

Activités déjà programmées :

- Projet danse avec la participation de Muriel BENISTSY, conseillère pédagogique EPS.

- Correspondances avec la classe de petite et moyenne sections de Louannec (avec une rencontre prévue sur le thème de la danse à l'école de Saint Quay) et la classe de grande section de Trébeurden (avec une rencontre sportive prévue).

## Personnel communal

<b>Garderie du matin</b>	<b>7h30/8h35</b> : Valérie LE GROSSEC
<b>Dans la classe maternelle</b>	Emmanuelle LE MAREC (en remplacement de Claudine Rielland) Valérie LE GROSSEC
<b>Service cantine surveillance des cours 12h à 13h30</b>	Maternelle : Emmanuelle LE MAREC Valérie LE GROSSEC Primaire : Caroline DUQUENNE Noémie PAINCHAUD
<b>Rangement cantine</b>	Caroline DUQUENNE Noémie PAINCHAUD (jusque 14h30)
<b>Garderie du soir</b>	<b>16h30/17h</b> Caroline DUQUENNE Emmanuelle LE MAREC Noémie PAINCHAUD <b>17h/18h</b> Caroline DUQUENNE et Noémie PAINCHAUD <b>18h/18h30</b> Caroline DUQUENNE
<b>Entretien des locaux scolaires</b>	
<b>Maternelle + garderie</b> Noémie PAINCHAUD	<b>École primaire</b> Michel GASTINEAU
Jean-François COZIAN	<b>En cuisine</b>



Noémie PAINCHAUD



Michel GASTINEAU



Caroline DUQUENNE



Jean-François COZIAN

## Centre aéré du mercredi

### - A LOUANNEC

Le centre aéré peut accueillir les enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Tarification en fonction du quotient familial.

### - A PERROS-GUIREC

Le centre aéré de PERROS-GUIREC est ouvert aux familles des communes extérieures et leurs enfants y sont accueillis aux mêmes tarifs que les perrosiens. Tarification établie en fonction du coefficient familial.

\*A Perros Guirec, le centre aéré est ouvert toute la journée du mercredi.

# BON À SAVOIR...

**MAIRIE** : Tél: 02 96 49 80 40 – Fax: 02 96 23 07 03 – E-mail: [mairie.saintquayperros@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintquayperros@wanadoo.fr)  
Site Web: [mairie-saintquayperros.fr](http://mairie-saintquayperros.fr)

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermée le mercredi et le vendredi après-midi)
- Le samedi : 8h30 à 12h

## PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**  
Le samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**  
Le mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2<sup>ème</sup> Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**  
Le vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3<sup>e</sup> Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**  
Le samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4<sup>e</sup> Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**  
Le lundi de 16h30 à 17h30

## COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

- **Ordures ménagères (semaine impaire) et collectes sélectives (semaine paire)** : alternativement, tous les mercredis.

### ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets

- **Encombrants et ferrailles** : dans la limite de 2m<sup>3</sup> par foyer et à déposer sur la voie : **17 décembre 2019**

Inscription directement auprès des services de Lannion-Trégor Communauté

Au numéro : 02 96 05 55 55 ou [collecte.dechets@lannion-tregor.com](mailto:collecte.dechets@lannion-tregor.com).

## Déchèterie : Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2020

**Perros-Guirec** : Kerzinan – route de Pleumeur-Bodou – 02 96 15 92 51.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30

**Louannec** : Mabilies – 02 96 91 06 33.

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30

## CABINET GROUPE MEDICAL « MEDIPLURIEL » à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.  
Standard médical : 02 96 49 10 10  
Paramédical : 02 96 49 10 00  
Fax : 02 96 23 11 90  
8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi)  
8h à 12h le samedi

## CABINET D'INFIRMIERES

41 Résidence de Kertanguy  
Tél. : 02 96 23 25 37 – Soins à domicile  
Centre MédiplurIEL – Kertanguy  
Tél. : 02 96 49 10 10

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tél. 02 96 91 00 09.

**COMITE DE SOINS A DOMICILE**, 102 rue des Frères Le Montréer, 22700 Perros-Guirec,  
Tél. 02 96 91 25 26

### RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser dans les trois mois suivant leur anniversaire. Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

### SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contactez le secrétariat de la mairie au 02 96 49 80 40.

\*La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

### CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

**Ouest France** : Caroline DURIEU 06 61 80 81 75 (en dehors des heures scolaires) of.cdurieu@orange.fr

**Le Télégramme** : Jean Jacques BERTHOU 02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

**Le Trégor** : Lise MUZELLEC 02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

### BIBLIOTHEQUE municipale :

- Ouverte au public :
  - le lundi de 16h30 à 17h30
  - le mercredi de 10h à 12h
  - le samedi de 10h30 à 12h
- Vacances de la Toussaint du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre : ouverte les mercredis 23 et 30 octobre. (Reprise le lundi 4 novembre)
- Vacances de Noël  
Ouverte le samedi 21 décembre et le samedi 4 janvier.  
(Les permanences du lundi et du mercredi sont fermées pendant les fêtes du 23 décembre au 5 janvier)

### RÉSEAU PETITE ENFANCE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence est transférée au Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté et pour tous les renseignements concernant les activités « espaces-jeux » et « baby-gym » contacter Jakline LE BRETON au 06 77 13 55 05.

Lieu des espace-jeux à St Quay-Perros : ancienne école maternelle, de 9h30 à 11h30. Prochaine séance le 18 octobre 2019.

### COLLECTE DON DU SANG

Salle des navigateurs à PERROS-GUIREC		
Octobre	29/10/2019	14h30 à 18h30

### CAUE22 (CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT) :

la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9h à 12h et de 14h à 16h, chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois.

### APPELS D'URGENCE

**POMPIERS** : faire le 18      **GENDARMERIE** : faire le 17  
**SAMU** : faire le 15

### AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Rétablissement à compter du 15 janvier 2017 de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger sans être accompagnés de l'un de leurs parents. (Formulaire CERFA 15646\*41)

### CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénaçais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

## Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 06 juin 2019 à 18 heures

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 06 juin à 18h, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

**Etaient présents:** Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoints, Roland GELGON, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés:**

Sylvie BART (procuration à Josiane REGUER)  
Pômme BROGGI (procuration à Nicole DUPONT)  
Jean-Jacques RIVIER  
(procuration à Yves DAVOULT)  
Christine PHILIPPE  
(procuration à Marie-Paule LE GOFF)

**Secrétaire de séance:** Karine ROULLEAU est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation:** 29 mai 2019

Avant d'ouvrir la séance, à la demande de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal ont observé une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Jacques PUAUD, ancien conseiller municipal, récemment décédé.

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2019

2 - Points communaux :  
- Convention Mégalis Bretagne  
- Proposition d'offre promotionnelle de santé communale

3 - Point communautaire :  
- Schéma de Cohérence Territoriale

4 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Emploi d'été  
Demande acceptée.

### 1 – Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2019

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2019. A l'unanimité des membres, le compte rendu est approuvé.

### 2 – Points communaux :

**Objet : Proposition d'offre promotionnelle de santé communale**

Madame Marie-Paule LE GOFF présente à l'assemblée la proposition de la société Axa « Offre promotionnelle de santé communale » pour les habitants de la commune. Monsieur le Maire précise que cela ne coûte rien à la commune ni ne l'engage en quoi que ce soit. La commune devra simplement mettre à disposition de la société Axa une salle pour organiser une réunion publique de présentation de son offre et informer les administrés de la tenue de ladite réunion. Il indique que pour que cette réunion publique ait lieu, il est nécessaire que le Conseil Municipal l'autorise à signer une convention avec la société Axa. Monsieur le Maire fait savoir que cette convention n'est pas exclusive, les concurrents d'Axa peuvent engager la même démarche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer « la proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune de Saint Quay-Perros » avec la société Axa.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition de la société Axa une salle pour qu'elle organise une réunion publique afin de présenter son offre.

## Objet : Adhésion à la plateforme MEGALIS – accès au bouquet de services numériques

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- Des services proposés aux collectivités par Mégalis Bretagne, Syndicat Mixte de Coopération Territoriale
- De l'obligation pour les acheteurs publics de dématérialiser la passation de leurs marchés publics à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Que la contribution est supportée par Lannion-Trégor Communauté, de ce fait, la commune ne s'acquitte d'aucune participation financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des pièces au comptable
- Un service d'informations publiques en ligne (IPL)
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service de facture électronique
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Une assistance au quotidien
- Un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement méthodologique.

Monsieur Jean-François ORVEN demande combien coûte ce service à Lannion-Trégor communauté. Monsieur le Maire dit ne pas savoir combien coûte l'adhésion au syndicat Mégalis et il précise qu'il va se renseigner.

Monsieur Yves LE DAMANY demande s'il existe dans le bouquet un système de sauvegarde externe. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire propose, après en avoir délibéré :

- D'adhérer au Syndicat mixte de coopération territoriale
- De signer la convention d'accès aux services Mégalis ainsi que tous actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

AUTORISE la commune à adhérer au Syndicat mixte de coopération territoriale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accès aux services Mégalis ainsi que tous actes s'y rapportant.

## Objet : Emploi d'été

Le Maire propose à l'assemblée de procéder au recrutement d'adjoints techniques contractuels pour assurer le remplacement des agents des services techniques municipaux pendant leurs congés annuels d'été afin de faire face au surcroît de travail.

Monsieur Yves LE DAMANY souhaite connaître le nombre des emplois d'été recrutés par la commune.

Monsieur Yves DAVOULT répond qu'il y aura cinq emplois d'été. Il aurait été intéressant de recruter une sixième personne pour assurer les remplacements du mois de juin mais, s'agissant de la fin de l'année scolaire, il est difficile de trouver un jeune qui soit libre sur cette période.

Accord unanime du Conseil municipal.

## 3 – Point communautaire

### Objet : Schéma de Cohérence Territoriale.

Monsieur le maire indique que par délibération en date du 12 mars 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a procédé à l'arrêté du projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Monsieur le Maire indique que le document couvre la période 2020-2040.

Il précise qu'en application de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté est soumis pour avis aux communes membres de Lannion-Trégor Communauté. Il signale que cet avis doit être rendu dans un délai de 3 mois à compter de la réception du document dont il s'agit et qu'à défaut, cet avis est réputé favorable.

Monsieur Le Maire présente le projet de Schéma de Cohérence Territoriale dans sa version arrêté du 12 mars 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à faire sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Intervention de Monsieur Yves LE DAMANY :

L'objectif de préserver les espaces agricoles est respectable (779Ha pour 90 440 Ha pour l'espace LTC : moins de 1% sur 20 ans), mais cela ne justifie pas des règles drastiques. Laissons la liberté de créer, pourquoi imposer des règles du type :

- commerce de taille inférieure à 300m<sup>2</sup> uniquement en centre-ville,
- pas de développement d'urbanisme en absence de l'existence d'un commerce,
- recentralisation des nouvelles habitations,
- forte règlementation du nombre de logements à l'hectare.

Laissons un peu de liberté de décision aux communes. Paradoxalement, le Scot est très optimiste quant au développement de la population de LTC dans les 20 ans qui viennent.

Monsieur le Maire explique que dans certaines communes il n'y a plus rien, c'est pour cela qu'il est nécessaire d'encourager les installations en centre-bourg.

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 12 mars 2019 ;

Vu le Code de l'Urbanisme en son article L 143-20 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre l'avis suivant :

La commune de Saint Quay-Perros a élaboré son Plan local d'urbanisme en 2010. Il était prévu au Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur la réalisation de 15 logements/ha. Depuis 2010 la commune a vu une baisse importante de sa population et peu de réalisation de constructions.

Le Schéma de Cohérence Territoriale arrêté au 12 mars 2019 prévoit la réalisation de 20 logements/ha. Cette valeur nous paraît importante au vu de la faible démographie de notre commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'arrêt du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale mais souhaite conserver pour son territoire et pour l'attractivité de la commune la valeur de 15 logements/ha.

#### 4- Questions diverses

Point sur le service de transport «Le Macareux».

Lancement à partir du 22 juin. Une conférence de presse sera donnée le 20 juin 2019. Le service est gratuit l'hiver et payant l'été. Monsieur le Maire incite toute la population à utiliser ce service qui est en test pour une période d'une année.

Madame Marie-Paule LE GOFF demande à avoir des informations sur le projet de rond-point à Ker Noël.

Monsieur le Maire répond que plusieurs réunions se sont tenues à ce sujet. Il fait savoir que le rond-point est toujours inscrit au département dans les projets de voirie et dans les

projets de territoire de l'agglomération. Il explique qu'il ne peut pas donner de date de réalisation.

Question de Monsieur Yves LE DAMANY :

- Problème de peinture sur le bâtiment de la mairie.

Monsieur Yves DAVOULT explique qu'il a fait intervenir l'entreprise LE COQ qui a gratté tous les enduits. Armor peinture a ensuite repeint le bâtiment. Malgré cela les cloques sont réapparues. Monsieur Yves LE DAMANY demande s'il n'est pas possible de faire un constat d'huissier.

Madame Karine ROULLEAU demande si l'année de parfait achèvement est terminée. Monsieur Yves DAVOULT répond que oui. Madame Karine ROULLEAU dit qu'il faut déclencher la garantie décennale.

- Planning des décisions prises lors du budget 2019 :
  - Programme de voirie :

Monsieur le Maire dit que l'appel d'offres a été réalisé, la publicité est terminée. L'ouverture des plis a eu lieu aujourd'hui à Lannion-Trégor communauté. Le bureau d'étude de L.T.C. va faire l'analyse des offres.

Monsieur Yves DAVOULT fait savoir qu'il est prévu dans l'appel d'offres un début des travaux à l'automne.

- Voie douce :

Monsieur le Maire fait savoir que le courrier concernant la demande de transfert de la voie de Crec'h Quillé a été adressé à son propriétaire.

- Trottoirs :

Concernant les trottoirs, Monsieur le Maire attend de connaître le montant du programme de voirie afin de savoir combien il restera d'argent pour les trottoirs. Monsieur Yves DAVOULT précise qu'il recherche le revêtement adéquat.

- Utilisation de la balayeuse :

La balayeuse sert à désherber toutes les intersections entre la voirie et les trottoirs.

- Planning de l'élagage :

Concernant l'élagage, il y a une semaine de retard en raison de réparations à réaliser sur l'épareuse.

- Marquage au sol rue de la Vielle Côte :

Monsieur Yves DAVOULT répond que le marquage au sol est en cours, l'entreprise terminera par la rue de la Vielle Côte.

- Taxe d'habitation :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il n'a eu aucune information officielle quant à sa compensation.

- Atribus de Saint Méen :

Monsieur le Maire dit qu'il va regarder s'il peut récupérer l'ancien atribus de Kerliviec.

- Elagage :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion va être organisée pour faire le point sur les techniques d'élagage pratiquées par la commune notamment en vue du déploiement des lignes aériennes pour la fibre optique.

- Ecole :

Madame Josiane REGUER explique qu'il n'y a pas de changement.

- Transfère du Syndicat des eaux du Trégor à Lannion-Trégor communauté :

Monsieur Roland GELGON fait savoir qu'un cabinet d'étude travaille sur l'intégration du syndicat au sein de Lannion-Trégor communauté. Cette étude ne porte que sur les volets technique, matériel et juridique. Elle ne concerne pas la nouvelle organisation du service eau de l'agglomération. Monsieur Roland GELGON explique qu'il y a 25 personnes concernées par cette restructuration dont 18 provenant du Syndicat des eaux du Trégor. Ces personnes ne savent pas comment leur intégration va se dérouler. Le Syndicat des eaux a demandé expressément à Lannion-Trégor communauté de réaliser des entretiens avec les agents avant la fin du mois.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.**

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

## **Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 29 août 2019 à 18 heures**

**L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 29 août à 18heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.**

**Etaient présents: Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Adjoints, Sylvie BART, Roland GELGON, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC et Yves LE DAMANY, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés :**

**Marie-Paule LE GOFF  
(Procuration à Pierrick ROUSSELOT)  
Karine ROULLEAU  
(procuration à Yves LE DAMANY)  
Pômme BROGGI**

**Secrétaire de séance: Sylvie BART est désignée secrétaire de séance.**

**Date de convocation : 16 août 2019**

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 juin 2019

2 - Points communaux :

- Nom des rues et numérotation des habitations sur la voirie communale V.C. 5
- Renouvellement de la convention d'occupation de la salle Y. GUEGAN par « Club Cœur et Santé »
- Programme de voirie 2019 - entreprise retenue
- Personnel: Création d'un emploi au tableau des effectifs du personnel communal
- Ecole: point sur la rentrée 2019-2020

3- Points intercommunaux :

- Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

4 – Points communautaires :

- Eaux pluviales
- Taxe d'aménagement
- Déploiement de la fibre optique
- Elagage

5 - Bilan de la mandature

6 - Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'inverser les points 5 et 6.  
Proposition acceptée.

### **1 – Compte rendu du Conseil Municipal du 06 juin 2019**

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 06 juin 2019.

A l'unanimité des membres, le compte rendu est approuvé.

### **2 - Points communaux**

#### **Objet: Nom des rues et numérotation des habitations sur la voirie communale V.C. 5**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que plusieurs habitants de la V.C. 5 se sont manifestés en mairie pour faire part d'un problème d'adresse dans ce secteur et notamment les habitants de Pen an Enez. En effet, toutes les rues ne sont pas indiquées par des panneaux et les habitations ne portent pas de numéro de voirie, il est donc difficile pour des services extérieurs (infirmiers, livreurs...) de pouvoir se repérer.

Monsieur le Maire propose de mettre en place des panneaux de rue et de numéroter les habitations afin d'éviter les problèmes d'adresse.

Monsieur le Maire présente également la demande de Lannion-Trégor communauté d'obtenir la numérotation conforme des adresses situées dans la Z.A. de Kéringant. Il fait savoir que les habitations et commerces de la Z.A. de Kéringant ne portent pas de numéro et qu'il est nécessaire d'engager un travail afin de leur en attribuer un.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, les adresses postales devront être parfaitement renseignées afin de permettre à tous les habitants de se raccorder à la fibre.

Ce travail sera confié à une commission qui sera chargée, en collaboration avec la poste, d'attribuer un numéro à chaque adresse.

#### **Objet: Renouvellement de la convention d'occupation de la salle Y. GUEGAN par «Club Cœur et Santé»**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'occupation de la salle Yves GUEGAN par l'association Club Cœur et Santé (Fédération française de cardiologie, Association régionale de Bretagne) pour la période du 17 septembre 2018 au 30 juin 2019.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'autorisation donnée à l'association d'occuper la salle Yves GUEGAN, tous les lundis de 15 heures à 16 heures 15 pour la période allant du 01 septembre 2019 au 30 juin 2020, en contrepartie de la somme de 1 500,00 €, payable en trois fois.

Pour rappel: Ce temps est consacré à des activités physiques, notamment des cours de Qi Gong pour un groupe de 20 à 30 personnes en prévention des risques cardiaques et en réinsertion des cardiaques à la vie courante. Le professeur qui donne le cours de Qi Gong est Gilles Le Picard qui intervient déjà dans la salle le même jour pour une autre association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

Autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention avec l'association «Club Cœur et Santé» pour l'occupation de la salle Yves GUEGAN, tous les lundis de 15h00 à 16h15 du 01 septembre 2019 au 30 juin 2020. Fixe à 1 500,00 € le montant de l'occupation de la salle, payable en trois fois.

#### **Objet: Programme de voirie 2019 - entreprise retenue**

Monsieur Yves DAVOULT informe l'assemblée que l'analyse des offres pour le programme de voirie 2019 a eu lieu le 03 juillet 2019 avec le bureau d'étude de Lannion-Trégor communauté, maître d'œuvre dans ce dossier.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres:

- Colas Centre Ouest,
- Eurovia Bretagne,
- La Ploufragnaise de travaux publics.

Après analyse des trois propositions, c'est l'entreprise Colas Centre Ouest qui arrive première au classement avec une note de 98/100 et une offre à 138944.32 € H.T. soit 166733.18 € T.T.C.

Pour rappel, les voiries inscrites au programme de voirie 2019 sont:

Convenant Hugues – Chemin de Keravily – Rue de la Forge – Rue de la Chapelle Saint Méen – Impasses de Croas Hent et de Guer Nevez.

Monsieur Yves DAVOULT fait savoir à l'assemblée que les travaux devraient démarrer deuxième quinzaine de septembre pour une durée de deux à trois semaines. Une réunion va être organisée pour définir le calendrier d'interventions.

Monsieur Yves LE DAMANY explique que le marquage au sol rue de la Vielle Côte est très pratique pour délimiter les deux voies de circulation. Il demande s'il est prévu de faire la même chose pour les voiries inscrites dans le programme 2019.

Monsieur le Maire répond que les voiries ne sont pas suffisamment larges pour marquer les deux voies de circulation.

Monsieur Yves DAVOULT précise que ce n'est pas inscrit dans l'appel d'offres du marché public.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise Colas Centre Ouest pour réaliser les travaux de voirie 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

**Retient** l'entreprise Colas Centre Ouest pour réaliser le programme de voirie 2019.

### **Objet : Personnel : Création d'un emploi au tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Laurent MASSON est recruté à compter du 14 octobre 2019, pour succéder à Monsieur Jean-François COZIAN qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er novembre 2019. Monsieur Laurent MASSON est recruté sur le grade de :

- Agent de maîtrise

et Monsieur le Maire propose la création de cet emploi au tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire par la création, à valeur au 14 octobre 2019 d'un emploi d'agent de maîtrise. Le tableau des effectifs du personnel communal est ainsi modifié et annule et remplace celui en date du 08 juin 2017 :

Effectif	Emplois permanents	Durée hebdom.de service
1	Attaché territorial	Temps complet vacant
1	Rédacteur territorial PI 2 <sup>e</sup> Classe	Temps complet
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adj Adm. Territorial 2 <sup>e</sup> Classe	TC vacant
1	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps complet
5	Adj Tech. Territorial PI 1 <sup>re</sup> Classe	Temps complet
2	Adj Tech. Territorial PI 2 <sup>e</sup> Classe	Temps complet
1	Adj Techn. Territorial PI 2 <sup>e</sup> Classe	33h50
3	Adj Techn. Territorial 2 <sup>e</sup> Classe	Temps complet
1	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	Temps complet

Monsieur Yves DAVOULT explique que Monsieur Laurent MASSON exerce déjà la même profession dans une autre commune. Il fonctionne comme Jean-François COZIAN et sert en moyenne 130 couverts par jour de cantine.

### **Objet : Ecole, point sur la rentrée 2019-2020**

Madame Josiane REGUER, Adjointe aux affaires scolaires rappelle à l'assemblée son intervention du 06 juin 2019. Elle explique que les prévisions donnent des effectifs stables pour la rentrée de septembre 2019 mais il faut attendre la rentrée pour connaître le chiffre définitif des élèves inscrits à Saint Quay-Perros.

### **3 - Point intercommunaux :**

#### **Objet : Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

En application de l'article L. 2224-5 du CGCT, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'eau du Trégor doit être présenté au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport a été transmis par mail le 31 juillet 2019 aux membres du conseil municipal.

Monsieur Rolland GELGON, Conseiller Municipal, Président du Syndicat d'eau du Trégor, demande à l'assemblée si elle a des questions concernant le rapport. Monsieur Yves LE DAMANY demande à avoir des informations sur les pertes en réseau.

Monsieur Roland GELGON explique qu'il y a eu beaucoup de casses cumulées à des problèmes techniques liés à des batteries défailtantes en limite de durabilité. Le syndicat n'a pas eu d'information concernant ces problèmes de batterie qui ne remontaient plus les messages de fuite.

Monsieur Yves LE DAMANY fait remarquer qu'il y a eu une perte importante d'eau correspondant à 240 000 m<sup>3</sup>. Monsieur Yves LE DAMANY demande pourquoi le tarif 2019 est déjà présent sur la facture.

Monsieur Roland GELGON explique que le tarif 2019 a été voté au mois de novembre 2018. Monsieur Yves LE DAMANY demande si la commune aura l'information concernant le prochain vote des tarifs car pour 2019 il y a une augmentation prévue de presque 4.5%.

Monsieur Roland GELGON répond que oui et précise que l'augmentation des tarifs est liée au renouvellement important des canalisations et des investissements lourds et nécessaires. Il précise également que le syndicat supporte une augmentation importante de ses charges d'électricité.

Monsieur Yves LE DEMANY demande si les tarifs vont continuer d'augmenter quand Lannion-Trégor communauté aura repris la compétence eau potable. Monsieur Roland GELGON répond que le transfert ne permettra pas d'économies d'échelle.

Monsieur Yves LE DAMANY demande si les travaux réalisés récemment dans la rue de l'Eglise seront repris au niveau des tranchées par la réfection d'un enrobé. Monsieur Roland GELGON indique que la réfection définitive n'a pas encore été faite.

#### 4 – Point communautaire

##### Objet : Eaux pluviales

### LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VERS L'AGGLOMERATION

Comme le prévoit le 10° de l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, **la communauté d'agglomération exercera « de plein droit au lieu et place des communes membres [...] la gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) à partir du 01/01/2020.**

Ce service est défini à l'article L2226-1 du code général des collectivités territoriales comme un **service public administratif correspondant « à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines »**. Il implique :

#### UN PERIMETRE PATRIMONIAL

*Les installations et ouvrages de gestion des eaux pluviales dans les aires urbaines.*

#### UN PERIMETRE DE GOUVERNANCE

*Le territoire de la communauté d'agglomération, sur lequel le service doit être assuré, notamment au travers d'un zonage pluvial, d'un schéma directeur et d'un règlement de service.*

\* Pour information : 3° et 4° de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales

#### UN PERIMETRE HYDROGRAPHIQUE

*Les bassins versants, échelle de concertation, sensibilisation et coordination pour assurer le lien avec les problématiques et enjeux du « grand cycle de l'eau ».*

### POURQUOI ENGAGER UN TRAVAIL DE RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE A TRANSFERER ?

**L'exercice de la compétence par la communauté d'agglomération implique le transfert du patrimoine dédié.**

Pour procéder au transfert du patrimoine, une attribution de compensation par commune doit être déterminée par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). La connaissance du patrimoine est un préalable à sa détermination.

Actuellement, les gestionnaires des installations

et ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines sont les communes. Leur niveau d'exercice de cette compétence et leur connaissance de leur patrimoine sont très hétérogènes. Certaines disposent d'outils cartographiques dont la précision peut être sommaire, parfois associée à un règlement d'assainissement spécifique. D'autres ont une connaissance limitée et non exhaustive, parfois nulle, de leur patrimoine.

**L'état des lieux de la connaissance du patrimoine est la première étape du transfert.**

- Il s'appuie sur les connaissances communales.
- Il cherche à identifier un réseau principal d'évacuation et les ouvrages de traitement.
- Il doit être disponible pour mi-septembre 2019.

### L'IDENTIFICATION DU PATRIMOINE A TRANSFERER

**La gestion des eaux pluviales urbaines ne porte pas sur l'ensemble des eaux pluviales, mais sur les eaux à collecter en raison de l'imperméabilisation des sols liée de l'urbanisation, générant du ruissellement de surface.**

#### LE PATRIMOINE TRANSFERE COMPREND :

- Les installations et ouvrages publics.
- Les installations et ouvrages destinés à assurer un service d'évacuation (collecte, transport) et de traitement (stockage, régulation) des eaux pluviales urbaines.
- Les installations et ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales dans les aires urbaines.

*Cette aire est à définir à partir du critère « objectif » d'urbanisation ayant engendré une imperméabilisation des sols.*

#### LE PATRIMOINE TRANSFERE NE COMPREND PAS :

- Les installations et ouvrages nécessaires à l'exercice d'une autre compétence.

*Exemple 1 : installations et ouvrages de gestion des débordements/crues des cours d'eau en milieu urbain relevant de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).*

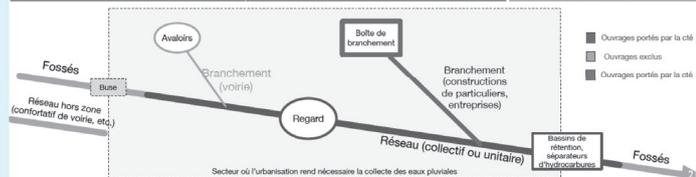
*Exemple 2 : installations et ouvrages de gestion des eaux de ruissellement provenant exclusivement du domaine public routier, relevant de la compétence voirie (grilles et avaloirs, fossés à ciel ouvert, ouvrage de régulation/tamponnement des eaux provenant exclusivement de voiries).*

*Exemple 3 : installations et ouvrages de type déversant (plan d'eau divers, lavoirs, digue et plan d'eau d'anciens moulins sur cours d'eau) ne disposant d'aucun rôle de traitement des eaux pluviales et ne relevant*

pas d'une compétence exercée par la communauté d'agglomération à priori.

## Guide de référencement des installations et ouvrages pluviaux et compétence GEPU

Perimetre géographique	Perimetre technique	Integration
L'urbanisation n'a pas engendré d'imperméabilisation des sols nécessitant une collecte des eaux pluviales	Tout ouvrage (. Fossés, réseaux de collecte sur la voirie, ouvrages liés aux ruissellements des côtes, etc.)	NON, mais éventuellement liées à la voirie, éventuellement à la GEMAPI, ou autre
Urbanisation conduisant à une imperméabilisation des sols (ou en présence de réseau unitaire)	Avaloirs + branchements (avaloir <-> réseau)	NON (voirie) arbitrage sur les branchements
	Boîtes de branchement + branchement des particuliers, entreprises, etc. (boîte <-> réseau)	OUI (avec financement raccordement)
	Fossés urbains	Fait l'objet de débats, fonction des enjeux
	Réseaux unitaires	OUI (déjà dans l'assainissement)
	Réseaux Séparatifs hors canalisations ponctuelles de quelques mètres linéaires (fossé qui passe sous une voie)	OUI
	Regards sur collecteur	OUI
	canalisations ponctuelles de quelques mètres linéaires (fosse qui passe sous une voie)	NON
	Bassins de rétention. Décanseurs en aval des réseaux de collecte	OUI (y compris les ouvrages en aval hors de la zone en aval hors fossés)



Source : Landot & Associés, 18/04/2019, présentation à la journée ADCF « gestion eaux pluviales : préparer le transfert de la compétence »

Dans le cadre de ce transfert de compétence, Monsieur le Maire explique que le bureau d'étude de Lannion-Trégor communauté réalise un état des lieux des réseaux d'eaux pluviales urbaines sur les communes de son territoire. Cet état des lieux s'appuie sur les S.D.A.E.P. réalisés et les connaissances des élus et agents des communes sur les réseaux existants de leur territoire. Les services techniques de Saint Quay-Perros réalisent actuellement l'inventaire des réseaux pour Saint Quay-Perros.

Monsieur Yves LE DAMANY demande l'impact de ce nouveau transfert, vu qu'il découpe la responsabilité entre LTC et les communes avec une influence sur la CLET. Monsieur le Maire répond que ce transfert n'est pas clairement défini à ce jour et qu'il n'y a pas de prise de position demandé à ce jour au conseil municipal.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il demandera à l'agglomération de retransférer cette compétence aux communes.

### Objet : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 septembre 2017 instaurant la taxe d'aménagement communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une part de cette taxe est reversée à la commune.

Extrait de la délibération du 14/09/2017 :

«La Communauté instaurera un taux par Commune. Ce taux sera composé d'une part communale (déterminée en préalable par la Commune) et d'une part additionnelle communautaire.

Afin de préserver les ressources des communes membres pour le financement des équipements publics relevant de leurs compétences, le reversement d'une partie du

produit de la taxe d'aménagement aux communes sera instauré par convention. Ce reversement sera calculé sur la base du montant de l'équivalent de la taxe d'aménagement qui aurait été appliqué sur la commune (part communale du taux).

La Communauté d'Agglomération conserverait le produit issu de la majoration (soit un équivalent de 0,8% qui reste à confirmer) pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et maintien d'un taux 0% pour les communes sans document propre d'urbanisme (Règlement National d'Urbanisme applicable) et qui ne percevaient pas en 2016 de Taxe d'Aménagement Communale, jusqu'à la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal afin de financer la compétence PLU. »

La commune peut décider de modifier la part communale du taux qui sera appliqué à compter de l'année 2020.

Le taux communal appliqué sur la commune est de 1% et Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire cette part communale à 1%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal,

Décide de reconduire la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 1%.

### Objet : Déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déploiement de la fibre optique en Bretagne par le syndicat Mégalis Bretagne. Il fait savoir que la société Axione (filiale de Bouygues) a été retenue pour réaliser les travaux. Celle-ci va devoir installer une armoire (point de mutualisation) sur la commune et elle propose de la mettre Avenue de la Mairie devant le numéro 17 au même endroit que le coffret téléphonique actuel. Il précise que pour fin 2020 une partie de la commune pourra se raccorder à la fibre optique.

Monsieur Yves LE DAMANY demande de quel secteur dépend le quartier de Saint Méen. Monsieur le Maire répond que Saint Méen dépend de Lannion pour le raccordement à la fibre. Il précise qu'il n'a pas le découpage par secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'emplacement de l'armoire (point de mutualisation) Avenue de la Mairie en Saint Quay-Perros.

### Objet : Elagage

Cela fait maintenant plus de dix années que les structures de bassins versants accompagnent les communes dans la gestion durable des haies de bords de route. Ces haies qui représentent plus d'un quart du patrimoine bocager sont sources de biodiversité et lieu de production de bois.

En plein déploiement de la fibre optique, une rencontre a été organisée entre la mairie et le service environnement de Lannion-Trégor Communauté afin de réaliser un point sur la gestion actuelle et future de ces écosystèmes. L'objectif de cet échange étant de réaliser un **Plan de Gestion du Bocage communal** qui est l'outil de planification permettant d'identifier les priorités d'interventions ainsi que les modalités de gestion de chantiers adaptés aux moyens humains, matériels et financiers de la commune.

C'est dans ce cadre que les services de Lannion-Trégor communauté ont procédé à la réalisation d'une étude de terrain pendant l'été, la restitution des résultats devrait permettre un premier chantier d'entretien durable des haies de bords de route dès l'automne et éventuellement de valoriser les coupes.

### L'entretien des haies nécessaire au passage de la fibre optique

- Combiner efficacité et respect des haies :

L'entretien réalisé doit permettre à la fois de garder le potentiel des haies et d'effectuer des entretiens efficaces (durable dans le temps, permettant le dégagement des poteaux et des lignes).

Cela est possible uniquement si cet entretien est réalisé de façon différenciée selon le type d'arbre en présence.

- Différencier l'entretien :

Un entretien non différencié ou non adapté provoque des réactions préjudiciables à l'arbre mais également contraire à l'objectif d'entretien efficace des réseaux.

Pour réussir cette gestion du bocage, il est nécessaire que la population applique également une gestion différenciée de leur haie de bord de route.

#### 4- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion publique organisée par Axa pour présenter son offre Santé communale aura lieu le 02 octobre 2019.

Monsieur Yves DAVOULT informe l'assemblée que la remise en état des peintures sur le bâtiment de la mairie ne peut pas être pris en charge par la garantie décennale. Celle-ci ne s'applique que pour le gros œuvre. Il explique qu'à terme il sera nécessaire de mettre de l'enduit.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Neoen sollicite un terrain d'environ 2000m<sup>2</sup> pour implanter une boîte de stockage d'électricité. Le stockage d'électricité permet d'éviter de mettre en route des centrales à charbon. Monsieur le Maire explique qu'il est en négociation avec les propriétaires du terrain

dans la zone naturelle, près de la centrale Enedis, car le projet est d'intérêt public.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le **Pass commerce et artisanat** de Lannion-Trégor communauté. L'objectif est de soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises commerciales et artisanales indépendantes dans les communes de moins de 3500 habitants, les quartiers prioritaires de la ville de Lannion et les zones de centralité.

La subvention, co-financé par la région Bretagne, représente 30% des investissements plafonnée à 7 500,00€ maximum.

Minimum d'investissements: 6 000,00€ dans le cas général, 3 000,00€ pour les travaux d'accessibilité ou matériels numériques.

La CCI et la CMA aident gratuitement à monter les dossiers de demande d'aide. Pour tout renseignement il est également possible de se rapprocher de la Direction du Développement Economique de Lannion-Trégor communauté.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande du Souvenir Français qui sollicite une place, rue, ruelle, venelle, ou square. Il précise qu'il n'est pas contre cette demande et propose la petite place devant le monument aux Morts à côté de l'Eglise. Monsieur Yves LE DAMANY propose la place devant le cimetière n°2. Monsieur le Maire proposera les deux places au Souvenir Français.

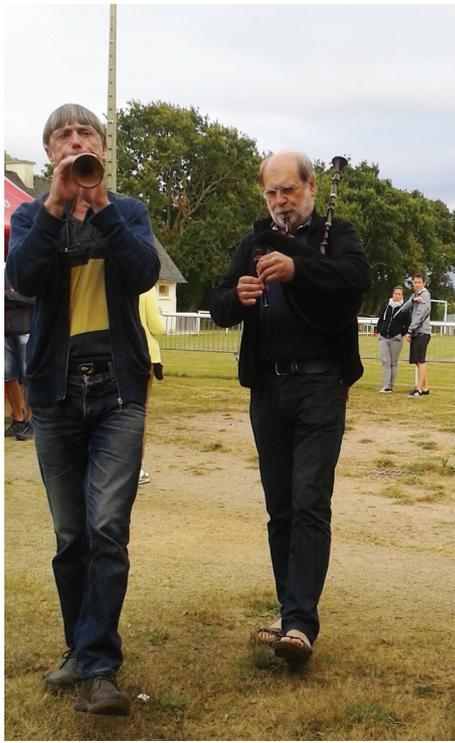
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enseigne Grand Frais demande l'autorisation d'ouvrir deux dimanches de 2019 : les 22 et 29 décembre. Il fait savoir qu'il va donner son accord.

Monsieur le Maire annonce ensuite à l'assemblée que l'effectif du magasin est de 40 salariés.

Les lieux d'habitations des salariés sont les suivants :

PLOUMILLIAU	1
PERROS GUIREC	2
LANNION	17
LOUARGAT	1
MINIHY TREGUIER	2
PLOUBEZRE	2
BEGARD	1
PEDERNEC	1
PRAT	1
TREGROM	1
BEDEE	1
PAIMPOL	1
LOUANNEC	1
PLERIN	1
CAOUENNEC-LANVEZEAC	1
REDON	1
DINARD	1
PLOUMILLIAU	1
CAVAN	1

Deux salariés recherchent un logement.



# Exposition d'Arts Kenanaise





# Forum des associations 2019



Monsieur le Maire explique que le service de transport le Macareux a très bien fonctionné pendant la période estivale. Madame Sylvie BART précise que les résultats sont très positifs et que le bilan chiffré et détaillé sera présenté deuxième quinzaine de septembre. Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé pour dans le futur, des bus plus grands. En effet, à certains moments les usagers du service étaient obligés de rester debout car il n'y avait pas assez de place.

Madame Josiane REGUER, Adjointe au Maire, Responsable de la bibliothèque municipale, informe l'assemblée que des livres sont parfois rendus abimés et que d'autres sont égarés. Elle explique que le règlement intérieur de la bibliothèque ne prévoit pas d'amendes en cas de détérioration ou de perte de livres. Elle propose donc de prendre une délibération dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DECIDE que tout livre abimé ou égaré sera facturé à l'emprunteur à la valeur d'achat neuf du livre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va faire poser des panneaux pour indiquer l'emplacement de nouvelles toilettes publiques.

Monsieur le Maire explique qu'il va faire interdire le parking du cimetière aux camping-cars. Monsieur Yves DAVOULT explique que les personnes utilisent l'eau et les toilettes du cimetière et non prévu à cet effet. Madame Christine PHILIPPE fait savoir que des camping-cars se garent également sur le côté de la salle Yves GUEGAN. Monsieur le Maire dit qu'il va se renseigner pour poser des panneaux interdit aux camping-cars.

Monsieur le Maire dit qu'il est nécessaire de sécuriser la place du bourg en faisant baisser la vitesse des véhicules. Il propose qu'un petit groupe réfléchisse à la création d'une zone 30 km/h dans ce secteur.

Monsieur Gérard DAUVERGNE informe l'assemblée que pour la voie douce il est en attente de la réponse du deuxième propriétaire de la voie.

Monsieur Yves LE DAMANY demande à avoir des informations sur la station de Kervaslet à Perros-Guirec. Monsieur le Maire répond que les problèmes rencontrés par la station de Kervaslet ne remettent pas en question la réalisation du lotissement de Saint Quay-Perros, le planning des opérations reste inchangé et ce indépendamment du planning de remise en état de la station de Pont Couennec.

Monsieur Yves LE DAMANY demande à avoir des informations sur la compensation de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Sous-Préfet est venu le rencontrer ainsi que ses adjoints le 21 août 2019. Il en a profité pour lui poser la question. Monsieur le Sous-Préfet n'avait pas encore la réponse.

Monsieur le Maire rappelle le forum des associations qui aura lieu le 07 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la salle Yves GUEGAN.

Monsieur Jean-François ORVEN demande où en est le projet de rond-point à Ker Noël. Monsieur le Maire explique que le département réfléchit au développement de voies douces sur les grands axes, il y aura alors un projet d'aménagement global à Ker Noël.

Monsieur Jean-François ORVEN rappelle sa question posée lors du précédent conseil concernant le coût supporté par Lannion-Trégor Communauté pour l'adhésion aux services Mégalis Bretagne. Monsieur le Maire répond que l'accès au bouquet de service était, pour L.T.C. de 13 200.00€ en 2018. Il faut également rajouter la participation statutaire de 9 589€. Monsieur le maire rappelle que le service est gratuit pour les communes car il est pris en charge en globalité par l'agglomération.

#### **Objet : Bilan de mandature**

En raison des règles de communication en période préélectorale, il n'est pas possible de faire paraître la partie bilan dans le journal communal.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.**

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

## Les rendez-vous de l'été au stade

- Le 14 juillet, le vide grenier du stade kénanais s'est déroulé sous une météo favorable : exposants et chineurs ont pu s'adonner à leur loisir favori sous un beau soleil d'été.  
- Le 20 juillet, le traditionnel fest-noz de l'été a encore une fois attiré et réuni sur le plancher les nombreux danseurs amateurs et confirmés... La nuit tombée, la musique s'est

arrêtée et le feu d'artifice a émerveillé petits et grands. Ces deux manifestations ont été organisées par le stade kénanais. Les services techniques de la commune ont préparé toute la logistique nécessaire au bon déroulement de ces 2 manifestations.



## Forum des associations

Comme chaque année, début septembre, le forum des associations marque la reprise des activités. Samedi 2 septembre de 14h à 17h, à la salle Yves GUEGAN,

le public a répondu présent et chacun a pu s'inscrire auprès des responsables et animateurs des diverses associations réunies. (voir photos pages couleurs centrales)

## La bourse aux vêtements

Après la bourse aux vêtements du vendredi 11 et samedi 12 octobre, la bourse aux jouets se tiendra en novembre.

### Jouets / Livres / Divers en NOVEMBRE

Dépôts de 9h à 17h	vendredi	8
Vente de 9h à 17h	samedi	9
Reprise de 16h à 18h	mardi	12



## La banque alimentaire

" La banque alimentaire, un service social communal hebdomadaire pour les plus démunis. Service assuré par une équipe de bénévoles et les services techniques."



## Amicale des retraités

Après un été ensoleillé, les adhérents se sont retrouvés le mercredi 4 septembre pour une rentrée très attendue. L'amicale a participé, comme chaque année, au forum

des associations ce qui a permis 9 nouvelles inscriptions ! Mercredi 11 septembre, les habitués ont pu bénéficier d'un goûter amélioré (crêpes et croissants).



La prochaine sortie aura lieu à Muzillac (56) pour un déjeuner auvergnat folklorique le jeudi 10 octobre.

19 d'entre nous vont prendre le départ pour un circuit de 12 jours en Thaïlande: du dimanche 13 au 24/10 inclus. Le bureau et le conseil d'administration vont se réunir prochainement pour proposer « le voyage coup de cœur 2020 ».

Le traditionnel repas dansant annuel avec John et Jean-Yves pour l'animation, et côté traiteur « l'Oasis », aura lieu le **Mercredi 27 novembre**; tarifs: adhérent = 26€ et non adhérent = 35€.

**Prochaine assemblée générale = Mercredi 29 janvier 2020.**

**Nous vous rappelons que toutes nos sorties, tous nos voyages et repas sont ouverts à tous, adhérents ou non.**

**Vous pouvez nous joindre au 06 85 93 51 83 pour tout renseignement, inscription.... N'hésitez pas.**

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Amicale laïque

### C'EST LA RENTREE !

L'Amicale Laïque Kénaïaise est une association de bénévoles ouverte à tous. Elle regroupe plusieurs sections : La section école, la section Art floral, la section « Les peintres du mercredi », la section « Ensemble vocal Anouna ». Cette année, avec le départ en retraite de Christine, la section théâtre est mise en sommeil ; de même, la section éveil musical cherche encore, à ce jour, un musicien pour succéder au départ de Claire.

En cette rentrée, plusieurs membres du bureau cèdent leur place : lors de l'Assemblée Générale du lundi

23 septembre, un président et un secrétaire ont été élus, afin de permettre à l'ALK de continuer à fonctionner.

#### le bureau fraîchement élu :

Président : Stéphanie Delcourt

Vice-président : Pierre Rocton

Trésorier : Sandrine Leblanc

Secrétaire : Gaele Negaret

Secrétaire adjoint : Sylvain Fabre

Responsable section école : Jennifer Madalena



## LA SECTION ÉCOLE

Les objectifs de cette section sont d'organiser des moments de partage, de rencontre, et de participer financièrement aux projets pédagogiques des enseignantes des écoles maternelle et élémentaire.

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'ALK section école a participé au financement de ces projets à hauteur de 7100 euros : voyage de deux jours en Normandie pour les élèves de CE2-CM, séances de cinéma, sorties au Planétarium-Village Gaulois-Cité des Télécoms, interventions en classe de l'association Monde et Nature, cours de voile, abonnements de lecture, spectacle musical, spectacles de la compagnie des Trois Chardons, sorties au cirque Zavatta, au zoo de Trégomeur...

Tous ces projets sont d'abord le fruit du travail des enseignantes, soucieuses d'ouvrir leurs élèves sur le monde qui les entoure. Nous remercions également la mairie, qui a pris en charge une partie du voyage des

élèves de CE2-CM, et qui a financé le transport de toutes les sorties scolaires.

Pour l'année scolaire qui vient de s'ouvrir, Anne Collet souhaite emmener sa classe de maternelle à la ferme de Pont-Melvez, pour faire découvrir à ses élèves le travail de la laine. Elle a aussi en tête un projet danse, avec la venue dans l'école d'une intervenante. En primaire aussi, les idées ne manquent pas pour enrichir les élèves. Pour les élèves de CP et CE, ce sera la visite au musée de l'école de Bothoa, avec au programme soupe de légumes, maître en blouse grise, encrier et jeux de cour ; Les élèves de CM vont travailler sur la montagne bretonne à partir d'une visite dans les monts d'Arrée ; ils pourront s'initier à la fabrication du pain au Moulin de Kerouat. Enfin, pour tous les élèves, trois séances de cinéma sont prévues, ainsi qu'un spectacle musical.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS



L'Amicale section école a prévu d'organiser différentes actions pour financer ces projets :

ACTION	DATE
Repas de l'Amicale	12 octobre 2019 (date à confirmer)
Vente de chocolats	Novembre 2019
Fabrication et vente de madeleines	Samedi 25 janvier 2020
Chasse à l'œuf	Samedi 5 avril 2020
Vente de bulbes et plants	Printemps 2020
Kermesse tombola	Dimanche 21 juin 2020



Toutes les sorties et animations proposées par les enseignantes ravissent nos enfants autant qu'elles les enrichissent. Pour que ces projets puissent se réaliser, l'engagement, la participation d'un maximum de personnes est nécessaire lors des actions menées par la section. L'Amicale section école est toujours à la recherche de bonnes volontés, nécessaires à la préparation et au bon déroulement des actions. Parents

d'élèves, grands-parents, oncles et tantes, ou simplement kénanais, engagez-vous ! Et venez prêter vos idées, vos bras, vos jambes, partager votre bonne humeur pour une heure, une après-midi !

**Contact :** [amicalelaïque.kenanaise@gmail.com](mailto:amicalelaïque.kenanaise@gmail.com)  
ou [tresorier.alk@mail.com](mailto:tresorier.alk@mail.com)

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## SECTION ART FLORAL

### CALENDRIER 2019/2020

Cours une fois par mois, le LUNDI,  
3 cours dans la journée soit de :  
9h30 à 11h30 - de 14h00 à 16h00  
- de 18H00 à 20H00  
07 Octobre 2019  
18 Novembre 2019  
16 Décembre 2019  
13 Janvier 2020  
03 Février 2020  
09 Mars 2020  
06 Avril 2020  
11 Mai 2020  
08 Juin 2020  
contact : c.thos@wanadoo.fr



## SECTION ENSEMBLE VOCAL ANOUNA

La reprise d'Anouna a eu le mardi 1<sup>er</sup> octobre de 17h30 à 19h30 à la salle des associations où les choristes se sont retrouvés avec grand plaisir.

Nous présentons trois programmes différents de chants sacrés, profanes et de Noël allant du XII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, interprétant des compositeurs aussi variés que Dalitz, Bobby Lapointe, Brassens, Aznavour, Bécaud et Haendel, accompagnés de musiciens talentueux.

Le programme 2019/2020 débutera par un concert profane «Chansons à boire et à aimer» les dimanches 27 octobre à 17h à l'Auberge de Crec'h Beg à Pleumeur-Bodou. et le 24 novembre à 17h30 au café Théodore, à

Trédrez-Locquémeau.

Nous avons en projet d'autres concerts en maisons de retraite, églises et temple.

Anouna accueillera avec plaisir de nouveaux choristes pour étoffer tous les pupitres.

**Contacts et renseignements :**

**Danielle GALLAIS : Tél : 02.96.23.34.24**

**email : dgallais@gmail.com**

**et Jeannette LE ROY : Tél : 02 96 23 05 37**

**email : jeannette.le-roy@orange.fr**



## SECTION LES PEINTRES DU MERCREDI

Encore une année de création et de liberté pour les peintres du Mercredi.

Nous aimons passionnément la peinture, moyen d'expression qui permet de découvrir quelques parcelles de notre personnalité et de talents cachés, inattendus ou surprenants.

Chacun dans sa technique s'épanouit (huile, acrylique, aquarelle, pastel)

«L'important n'est pas le but, mais le chemin...» disait Confucius.



Et sur ce chemin, nous ferons encore de belles rencontres. Emotions, expériences, que nous partagerons avec la communauté kénanaise.

Une bonne rentrée à toutes et tous !

*LES PEINTRES du MERCREDI*



## Les Scots Bonnet

La saison s'est terminée fin juin par notre bal annuel. Ce fut un véritable succès avec la participation de 80 danseurs venus pour la plupart de l'ouest de la Grande Bretagne. Tous sont repartis enchantés de leur week-end à Saint Quay-Perros et prêts à y revenir. La nouvelle saison a commencé par le bal de Jersey puis par les cours du mardi soir de 20h00 à 22h30. Vous pouvez encore nous rejoindre et essayer quelques pas de danses sur le beau parquet de la salle Yves Guégan. Lors de notre bal, Louis Dupré est venu prendre quelques photos, en voici une.



## Atelier Marie Curie



**Notre bel Été Breton touche à sa fin... Voilà notre équipe revigorée pour la Saison 2019.**

La présentation de notre atelier Marie Curie, au Forum des associations, a permis à ceux qui ne nous connaissaient pas de pouvoir nous découvrir.

Si vous avez envie de créer, travailler de vos mains en faisant oeuvre utile, l'association et toute son équipe seront prêtes et très heureuses de vous accueillir.

Les réunions se tiennent toujours le mardi après-midi de 14h à 17h à l'ancienne école maternelle derrière la mairie. Une large diversité de travaux vous y attende: tricot (l'hiver approchant nous allons réaliser de nouveaux modèles de chaussettes, chaussons, écharpes, bonnets...) et comme à notre habitude de la layette pour laquelle nous prenons toutes commandes suivant vos idées. Vêtements de poupée, broderie, objets de décoration divers sont toujours d'actualité suivant les compétences de chacun. Toutes nouvelles idées sont les bienvenues.

Nous portons à l'attention de nos nouveaux membres que nos ouvrages sont exclusivement vendus au profit de l'Institut Marie Curie à Paris, département du professeur Delattre, qui travaille notamment sur le neuroblastome,



cancer cérébral chez l'enfant.  
Nos ouvrages sont à votre disposition :

Le mardi lors de notre permanence ;  
**Par contact téléphonique au :**  
- 06 89 48 06 91 (Mado Hamon)  
- 06 09 80 89 73 (Monique Meyer)



- Vous pouvez aussi vous adresser à la boulangerie «Le Pétrin du Port» à Perros Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages et à laquelle nous renouvelons particulièrement nos remerciements surtout pour les ventes de cet été et ce malgré l'incendie qui leur a causé d'importants dégâts matériels. L'association leur adresse ses pensées amicales et leur souhaite une excellente et rapide reprise professionnelle.

Si dans votre entourage de nouveaux commerçants seraient disposés à favoriser la diffusion de nos réalisations, nous leur en serions plus que reconnaissants.

Vous pouvez aussi nous rencontrer lors des marchés de Noël (La Clarté, Trélévern, Plestin-les-Grèves) ainsi que des vide-greniers.

C'est avec joie, bonne humeur et impatientes que nous accueillerons votre venue.

**La secrétaire le 20 septembre 2019**  
**Mme Quéré Evelyne**

### La Main à la Pâte



L'année 2019-2020 de la Main à la Pâte a commencé par une réunion préparatoire afin d'élaborer les menus au rythme des saisons.

Lors du prochain cours notre fidèle cheffe Sandrine Primard du restaurant «la Flambée» apprendra aux

22 adhérents à confectionner la tarte Tatin et une tourte forestière avec comme base la pâte brisée et sablée.

Pour le prochain numéro nous vous ferons découvrir une recette facile à cuisiner.

### Ensemble choral et instrumental Awel Dreger



L'ensemble choral et instrumental Awel Dreger dirigé par Laurence Le Gall, cheffe de chœur, professeure de chants a repris ses répétitions le mercredi 02 octobre, dans la nouvelle salle des associations, (derrière la mairie) à Saint-Quay-Perros.

La chorale répète tous les mercredis soir de 20h30 à 22h15.

L'ensemble comporte une quarantaine de choristes. De nouvelles voix seraient les bienvenues, dans tous les pupitres.

Nous accueillons toute personne désirant chanter, il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition.

Le répertoire est varié tout en restant attaché à la musique et à la langue bretonne.

Vous pouvez venir assister à une ou deux répétitions sans engagement.

2 concerts sont prévus, en décembre, un à Saint Quay-Perros et l'autre à Trébeurden.

**Contact : Andréa Zaengl : 06 35 37 41 70  
ou F. Billard : 06 81 72 52 53**

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Le Club Informatique Kénaçais

Le forum des associations a fourni l'occasion aux formateurs du CIK de répondre aux nombreuses questions des visiteurs sur les activités proposées par l'association et de recueillir les adhésions des personnes intéressées. Cette manifestation a aussi permis à Gilbert, qui vient de rejoindre le groupe des animateurs, de faire connaissance avec les adhérents fidèles et les nouveaux inscrits.

Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 30 septembre, par mail à [cik22@orange.fr](mailto:cik22@orange.fr), en appelant le 02 96 48 48 50, ou directement sur le site du club <http://www.cik22.fr>

Les cours reprendront au début du mois d'octobre, les formateurs communiqueront la date précise aux élèves de leur groupe.



## Les Danses Bretonnes



- Nous étions présents au Forum des Associations le samedi 7 septembre 2019 de 14h à 17h avec animation musicale.

- La reprise des cours a eu lieu le jeudi 12 septembre 2019, sous la direction de Michèle CAFARO, animatrice. Tous les niveaux sont acceptés - tarif annuel 26 Euros.

- L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le jeudi 10 octobre 2019 à 20h30, salle Yves Guégan.

- Une Soirée musicale est programmée le jeudi 14 novembre 2019 à la salle Yves Guegan à 20h30 et sera animée par le groupe :

LAUNAY/SAVIDAN (biniou, bombarde)

NO'Z ART Sarah et Pierre (accordéon, flûte et chant)

- Le jeudi 21 novembre 2019, soirée dégustation à la salle Yves Guégan à 20h30

- Il est proposé une soirée animée par des musiciens à la salle Yves Guégan, soit le 5 décembre ou le 12 décembre 2019 (plateau non défini).

## L'Athlétic Club Kénaçais

### RENTREE POUR LES ATHLETES DE L'ACK



#### Entraînements Benjamins

Mercredi de 18h-19h et samedi de 9h30-11h30 avec  
Gérald Achat et Philippe Benis.  
Petit effectif pour cette saison avec 7 athlètes.

#### Entraînements Minimes et Plus

Mercredi de 19h-20h30 et samedi 9h30-11h30 avec  
Patrick Rogard et Kilian Salvi qui encadreront  
12 athlètes.  
L'école d'athlétisme est en suspens cette saison par  
manque d'encadrants et nous espérons la rouvrir la

saison prochaine si de nouveaux volontaires viennent  
nous rejoindre.

Cela prend 1h par semaine et 6 rencontres dans la saison.  
L'entraînement est ludique et accessible à tous, jeunes  
et moins jeunes.

Le bureau se compose de Patrick Rogard, Président  
- Kilian Salvi, secrétaire et Brigitte Rogard pour la  
trésorerie.

## Les Jardins familiaux

"Juillet a vu se réunir l'ensemble des jardiniers  
et leurs compagnes autour d'un bon repas; Août  
et septembre, la moisson du travail de l'année,  
avec la mise en commun de la main d'œuvre et  
du matériel. Telle est la philosophie et la pratique  
des jardins familiaux et tout cela dans la bonne  
humeur."



## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### *Voici que la saison décline*

Voici que la saison décline,  
L'ombre grandit, l'azur décroît,  
Le vent fraîchit sur la colline, L'oiseau frissonne, l'herbe  
a froid.  
Août contre septembre lutte ;  
L'océan n'a plus d'alcyon ;  
Chaque jour perd une minute,  
Chaque aurore pleure un rayon.

La mouche, comme prise au piège,  
Est immobile à mon plafond ;  
Et comme un blanc flocon de neige,  
Petit à petit, l'été fond.

Victor Hugo, Dernière gerbe

*P/O J.P Le Berre  
Sylvie Bart*



### Stade Kénanais

#### **Assemblée générale du STADE KENANAIS Le 7 JUIN 2019**

L'assemblée générale du STADE KENANAIS s'est déroulée le 7 juin 2019. Le bureau a été renouvelé par vote.

**PRESIDENTS :** TRABELSI Montassar / REMOND Gaëtan/ LACANT Maxime

**SECRETAIRE :** TRABELSI Laurie

**TRESORIER :** LE BOZEC Marcel

**TRESORIER ADJOINT :** ROCTON Pierre Jr

Les entraîneurs de l'équipe A sont LE BOZEC Kévin  
et GELBON Jean-Pierre

Les entraîneurs de l'équipe B sont LE MORVAN  
Benoît et MEILLANT Guillaume



# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Trankilik

L'Association Trankilik pratique et propose 4 cours de Qi Gong à St Quay-Perros. Le Qi Gong est composé d'exercices qui, pratiqués régulièrement et quotidiennement, permettent de retrouver l'équilibre physique, psychique et spirituel. La pratique du Qi Gong fait appel à une grande diversité de mouvements qui s'enchaînent généralement très lentement, de postures immobiles, d'étirements, d'exercices respiratoires, de visualisation. Une pratique régulière du Qi Gong est très simple et à la portée de tous. Cela nécessite néanmoins motivation et persévérance. La pratique du Qi Gong doit se faire de façon naturelle, sans se faire violence mais avec des efforts progressifs pour arriver à une réelle détente. Le Qi Gong permet progressivement et en douceur d'accomplir des mouvements de plus en plus amples. Sa pratique régulière contribue donc à améliorer la souplesse puisque les exercices d'étirements et de mouvements proposés par le Qi Gong délient les articulations ;

«L'harmonie du Qi fait naître la santé, le calme du cœur, la joie, la sérénité et la paix». **Gilles** nous enseigne le Qi Gong **tous les Lundis de 17h30 à 18h30.**

**Géraldine** nous enseigne le Qi Gong **tous les Jeudis de 10h30 à 12h30. Puis de 17h30 à 18h30 et de 18h45 à 19h45/20h.**

L'association est en préparation d'une journée complète de Qi Gong le samedi 30 novembre avec Gilles le Picard à la salle polyvalente de 9h à 17h /17h30 et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre avec Géraldine de 9h30 à 12h30. Les informations seront mises sur le site de Trankilik.



*Géraldine en Chine*

**Site de l'Association : [www.trankilik.jimdo.com](http://www.trankilik.jimdo.com).**

**Contacts : Maryvonne Autret 02.96.48.59.26**

**Nicole Mérel 02.96.48.46.04**

**Courriel : [trankilik@orange.fr](mailto:trankilik@orange.fr)**

## Gym Loisirs

Les cours de gymnastique de l'association "Gym-Loisirs" ont repris à la salle Yves Guégan :

pour le Pilates le mardi 10 septembre et pour la gym le jeudi 19 septembre.

### Pour rappel :

**Cours de gymnastique** d'entretien avec Patricia Thépault le lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15. (Exercices de cardios, abdos, étirements et relaxation). L'inscription à l'année est de 75€ pour 1 séance hebdomadaire et de 85€ pour 2 séances hebdomadaires.

**Cours de Pilates** avec Peggy Le Guyader, le mardi et le jeudi de 13h15 à 14h15. (Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basée sur l'équilibre, la respiration et la fluidité des mouvements). L'inscription à l'année est de 140€ pour 1 séance hebdomadaire et de 120€ pour les adhérents de la section Gymnastique.

A noter : quelques places disponibles pour le groupe du jeudi.



### Pour tous renseignements :

**Annie : 02 96 49 89 62**

**Dominique : 02 96 48 84 22**

**Rosa : 02 96 23 35 78**

**Marie-Hélène : 02 96 91 03 68**

## Saint Quay – La légende

Né en Grande Bretagne au V<sup>e</sup> siècle, Saint Ké devient prêtre, évêque puis ermite. A l'aide d'une cloche moulée à partir d'un métal miraculeusement créé par lui, Saint Ké trouva l'emplacement de son ermitage au Pays de Galles, sur les terres du seigneur Théodoric.

Un jour, Saint Ké protégea un cerf chassé par le seigneur. Furieux, ce dernier lui confisqua ses sept bœufs et sa vache. Mais dès le lendemain, sept cerfs se présentèrent prêts à tirer la charrue. Lors d'une dispute, Théodoric frappa Saint Ké au visage et lui cassa une dent. Cette dernière tomba dans une fontaine voisine à laquelle on accorda plus tard le pouvoir de guérir les maux de dents.

Par la suite, le seigneur tomba malade et Saint Ké le guérit, récupéra en remerciements ses animaux et reçut douze arpents de terre pour y fonder un monastère.

Vers 472, il débarqua en Armorique avec quelques compagnons et fonda un monastère à Cléder (Finistère).

On évoque Saint Ké pour la guérison des maux de dents, pour la protection des animaux et l'obtention du temps propice aux récoltes.

La fontaine Saint Ké de Cléder passe pour offrir aide et protection aux femmes.

Le nom Ké a subi une mutation pour devenir Quay qu'on retrouve dans les communes de Saint Quay-Perros et Saint Quay-Portrieux.

*Biographie extraite du guide officiel 2016 de la Vallée des Saints à Carnoët.*



# INFORMATIONS DIVERSES

## Navette le Macareux

" La ligne du Macareux, mise en place en juin dans les communes de Louannec, Saint Quay-Perros, Perros-Guirec et Trégastel, est passée à l'heure d'hiver. Les véhicules circulent les lundis et vendredis matin, ainsi que les mercredis matin et après-midi. La ligne a donné satisfaction aux usagers durant la période estivale, mais un bilan de cette première expérimentation permettra dans les semaines à venir de décider de son avenir."



**TRÉGASTEL > PERROS-GUIREC > ST-QUAY-PERROS > LOUANNEC**  
LES LUNDI, MERCREDI, VENDREDI MATINS ET MERCREDI APRÈS-MIDI

		Les lundi, mercredi et vendredi matins			Uniquement le mercredi après-midi		
Trégastel	Coz Pors	09:30	10:30	11:30	14:00	15:30	17:00
	Sainte Anne	09:33	10:33	11:33	14:03	15:33	17:03
	Poul Palud	09:34	10:34	11:34	14:04	15:34	17:04
	Touroni	09:36	10:36	11:36	14:06	15:36	17:06
Perros-Guirec	Parking Saint Guirec	09:42	10:42	11:42	14:12	15:42	17:12
	Rue du Port	09:44	10:44	11:44	14:14	15:44	17:14
	Parc des sculptures	09:45	10:45	11:45	14:15	15:45	17:15
	Chapelle La Clarté	09:47	10:47	11:47	14:17	15:47	17:17
	Les Carrières	09:48	10:48	11:48	14:18	15:48	17:18
	Parking Trébuic	09:50	10:50	11:50	14:20	15:50	17:20
	Plage de Trestraou	09:52	10:52	11:52	14:22	15:52	17:22
	La Chataigneraie	09:53	10:53	11:53	14:23	15:53	17:23
	Pont Hélé	09:55	10:55	11:55	14:25	15:55	17:25
	Kerabram	09:56	10:56	11:56	14:26	15:56	17:26
	Frères Le Montréer	09:58	10:58	11:58	14:28	15:58	17:28
	Aristide Briand	10:00	11:00	12:00	14:30	16:00	17:30
	Hôtel de Ville	10:02	11:02	12:02	14:32	16:02	17:32
	Pors ar Goret	10:06	11:06	12:06	14:36	16:06	17:36
	Le Linkin	10:09	11:09	12:09	14:39	16:09	17:39
	Port	10:12	11:12	12:12	14:42	16:12	17:42
Colombier	10:14	11:14	12:14	14:44	16:14	17:44	
St-Quay-Perros	Gouzabas	10:16	11:16	12:16	14:46	16:16	17:46
	Mairie de Saint-Quay-Perros	10:19	11:19	12:19	14:49	16:19	17:49
	Kerliviec	10:21	11:21	12:21	14:51	16:21	17:51
Louannec	Camping de Louannec	10:26	11:26	12:26	14:56	16:26	17:56
	Mairie	10:28	11:28	12:28	14:58	16:28	17:58
	Foyer	10:29	11:29	12:29	14:59	16:29	17:59

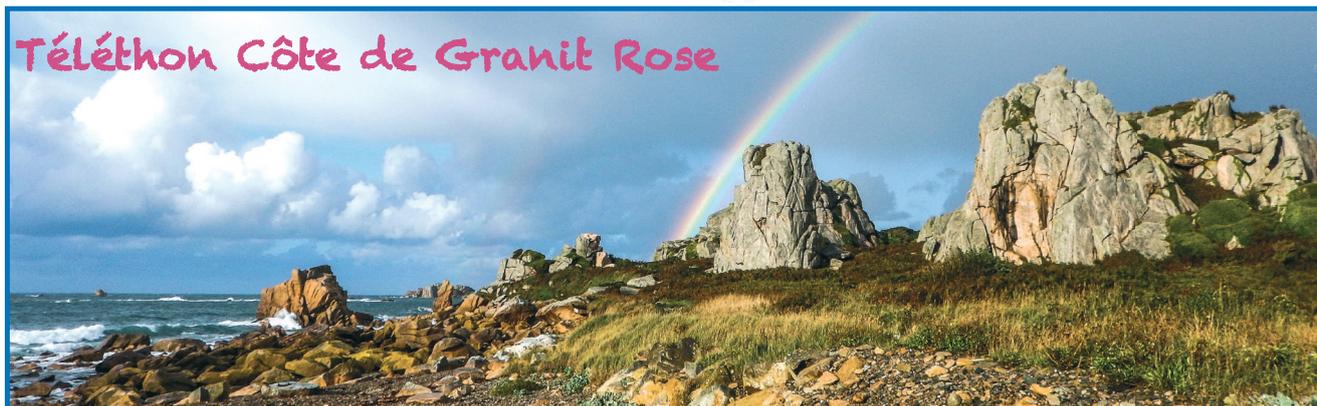
**SERVICE GRATUIT**

**LOUANNEC > ST-QUAY-PERROS > PERROS-GUIREC > TRÉGASTEL**  
LES LUNDI, MERCREDI, VENDREDI MATINS ET MERCREDI APRÈS-MIDI

		Les lundi, mercredi et vendredi matins			Uniquement le mercredi après-midi		
Louannec	Foyer	09:30	10:30	11:30	14:00	15:30	16:30
	Mairie	09:31	10:31	11:31	14:01	15:31	16:31
	Camping de Louannec	09:33	10:33	11:33	14:03	15:33	16:33
	Kerliviec	09:37	10:37	11:37	14:07	15:37	16:37
St-Quay-Perros	Mairie St-Quay-Perros	09:39	10:39	11:39	14:09	15:39	16:39
	Gouzabas	09:42	10:42	11:42	14:12	15:42	16:42
	Colombier	09:43	10:43	11:43	14:13	15:43	16:43
	Port	09:45	10:45	11:45	14:15	15:45	16:45
Perros-Guirec	Le Linkin	09:48	10:48	11:48	14:18	15:48	16:48
	Pors ar Goret	09:50	10:50	11:50	14:20	15:50	16:50
	Hôtel de Ville	09:52	10:52	11:52	14:22	15:52	16:52
	Aristide Briand	09:56	10:56	11:56	14:26	15:56	16:56
	Frères Le Montréer	09:58	10:58	11:58	14:28	15:58	16:58
	Kerabram	10:00	11:00	12:00	14:30	16:00	17:00
	Pont Hélé	10:01	11:01	12:01	14:31	16:01	17:01
	La Chataigneraie	10:03	11:03	12:03	14:33	16:03	17:03
	Plage de Trestraou	10:04	11:04	12:04	14:34	16:04	17:04
	Parking Trébuic	10:06	11:06	12:06	14:36	16:06	17:06
	Les Carrières	10:07	11:07	12:07	14:37	16:07	17:07
	Chapelle La Clarté	10:08	11:08	12:08	14:38	16:08	17:08
	Parc des sculptures	10:11	11:11	12:11	14:41	16:11	17:11
	Rue du Port	10:12	11:12	12:12	14:42	16:12	17:12
	Parking Saint Guirec	10:16	11:16	12:16	14:46	16:16	17:16
	Touroni	10:22	11:22	12:22	14:52	16:22	17:22
Trégastel	Poul Palud	10:24	11:24	12:24	14:54	16:24	17:24
	Sainte Anne	10:25	11:25	12:25	14:55	16:25	17:25
	Coz Pors	10:29	11:29	12:29	14:59	16:29	17:29

**SERVICE GRATUIT**

## Téléthon Côte de Granit Rose



*“ Moi aussi, je participe ! ”*

Notre équipe vous présente ses projets 2019 :

### St Quay-Perros

- ✓ Salle Yves Guégan : Samedi 26 Octobre à partir de 14 h : Chorales
- ✓ Salle Yves Guégan : Dimanche 27 Octobre à partir de 14 h : Animation avec Celtic Breizh et Krog e Barz
- ✓ Ecole de Saint-Quay-Perros : course sponsorisée : 11 octobre 2019

### Perros-Guirec : Palais des Congrès

- ✓ Dimanche 17 novembre à partir de 14 h 30 : Spectacle : Animations diverses avec associations & groupes (Ecole de danse de Perros - Bagad de Perros - Chorale Salle de Bain - Chorale Sabor Hispano + Los Amigoëlos + autres groupes)

### Perros-Guirec : Ecole St Yves - Collège Notre Dame de la Clarté

- ✓ Vendredi 22 novembre après-midi : Activités sportives par les élèves du collège Notre Dame de la Clarté à partir de 13 h 30 au stade Le Jannou
- ✓ Mardi 26 novembre après-midi : Course sponsorisée par les élèves de l'école St Yves.

### Perros-Guirec - Collège des 7 Iles

- ✓ Participation du collège des 7 Iles de Perros-Guirec (activités sportives et autres animations).

### Perros-Guirec : Palais des Congrès

- ✓ Dimanche 1er décembre à partir de 14 h 30 : Comédie musicale avec la Chorale Arpège de Guingamp dirigée par Denis Vanuxem.

### Week-end National : Maison des Traouïéro

- ✓ Vendredi 6 décembre à partir de 19 h 30 : Soirée créole (repas + soirée dansante)
- ✓ Samedi 7 décembre : Ventes de pâtisseries, crêpes, légumes, fleurs ....  
Voitures anciennes avec le Calandre Club d'Armor.  
Animations diverses (Ar Skewel, Loisirs Danse, Pleumeur Country, Chorale A'Croche Chœur, Perros Cadans, Chorale Balladins des 7 Iles, + autres groupes...)

### Week-End National

- ✓ Vendredi 6 et samedi 7 décembre de 9 h à 19 h : Vente de roses par nos équipes  
Centre Leclerc - route de Perros à Lannion - Intermarché St Quay Perros - Maison des Traouïéro
- ✓ Dimanche 8 décembre : Bain, jogging, marché, plage de Trestraou
- ✓ Participation du Service Enfance-Jeunesse et participation d'associations (club de surf, tennis, pétanque .....  
boxe française, badminton, etc ... ) avec une action organisée dans leurs locaux au profit du Téléthon.

*Chacun d'entre vous peut :*

- participer à une animation via votre association.
- apporter sa contribution en venant nous rejoindre !
- apporter sa contribution en donnant des denrées (légumes, gâteaux, pizzas etc ... !  
des œuvres artistiques, des objets, des fleurs, .... qui seront vendus au bénéfice du Téléthon ou en donnant des lots pour la souscription volontaire.

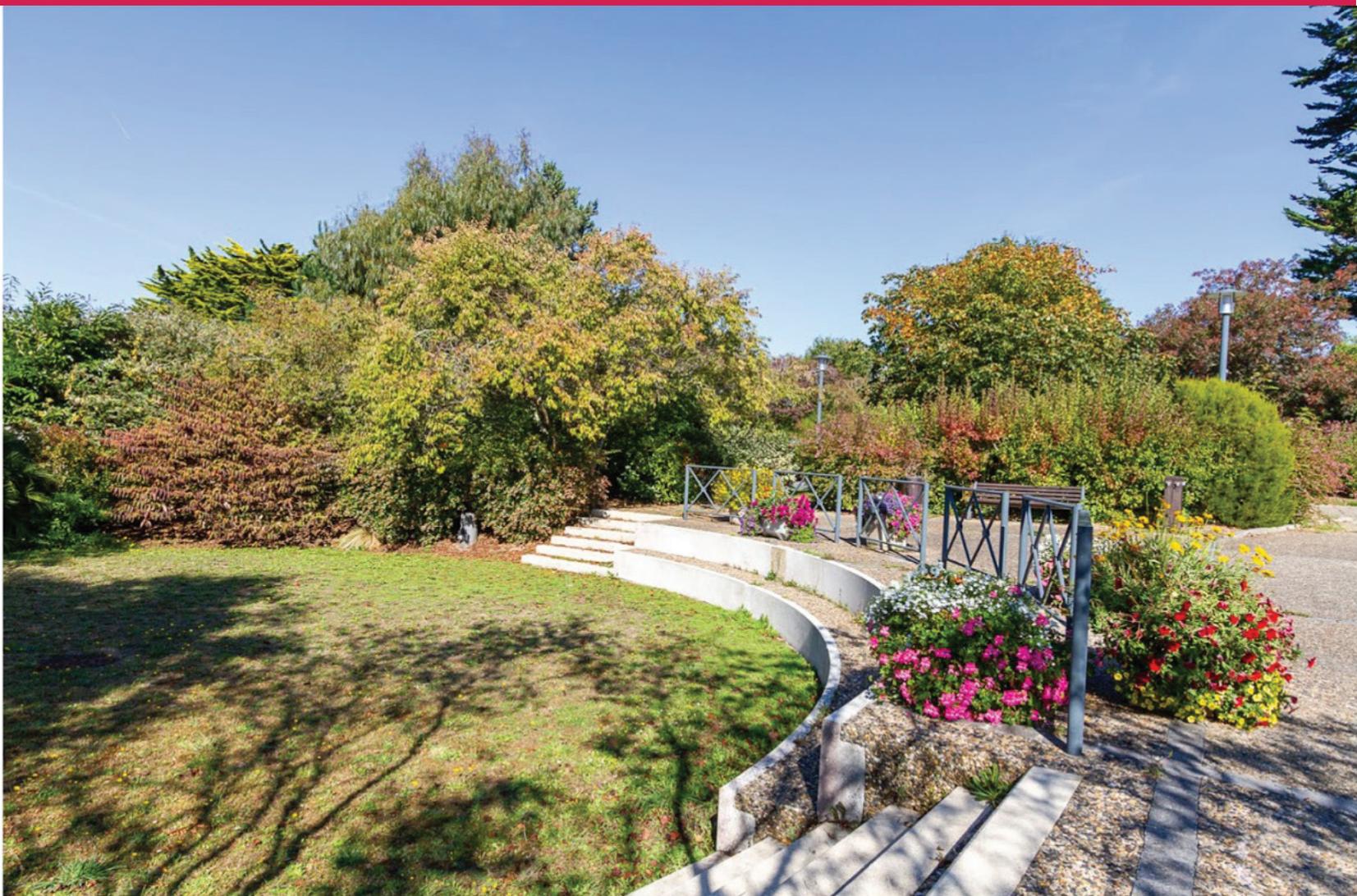
*Votre entreprise peut s'associer au Téléthon " Côte de Granit Rose " :*

### En sponsorisant les animations (voir page suivante)

Cette coopération associera votre nom à un événement humain, de proximité, mobilisateur et fédérateur.

### En faisant un DON

Chèque à l'ordre de : "AFM TÉLÉTHON" ( un reçu fiscal vous sera adressé par l'AFM au premier trimestre 2020)  
à faire parvenir à Marie-José LE GALL, Présidente de l'Association «Graniithon Roz» - 10, rue du Pont de Pierre - 22700 PERROS-GUIREC



## VIVRE À SAINT-QUAY

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Louis Dupré